

COMPTE RENDU DU BUREAU
21 décembre 2023
SALLE MUNICIPALE DE FONTAINE LE DUN

La séance est ouverte à 14H00. M. Philippe Dufour accueille les personnes présentes.

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES			
BUREAU du 21 décembre 2023 - Salle municipale de Fontaine le Dun			
<i>Délégués Titulaires</i>	présence	<i>Délégués Suppléants</i>	présence
<i>Délégués communautaires</i>			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : 7 délégués présents			
CANU Jean-Pierre	E	CAPRON Stéphanie	E
COUROYER Alain	P	LETAILLEUR Lucie	
DUBOSC Christophe	P	BAUDOUIN-BERTIN Catherine	
DUFOUR Philippe	P	LECLERCQ Philippe	
LENDORMY Philippe	P	DESCHAMPS Joël	
PAULMIER Bruno	P	CHARLENT Hélène	
RENAUX Jean-Paul	P	PLUCIENNIK Chantal	
VANIER Pascal	P	GAILLANDRE Alain	
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : 3 délégués présents			
BOUDIN Laurent	E	SORTAMBOSC Sébastien	
DALLE Jean-Christophe	P	LEFORESTIER Edouard	
LARCHEVEQUE Philippe	P	BLOC Jean-François	
WENDLING Magalie	P	HOUSSAYE Monique	

Le quorum étant atteint, la réunion peut démarrer.

M. Philippe LARCHEVEQUE est élu secrétaire de séance.

1- VALIDATION DU MARCHÉ D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION (DELIBERATION D2023-31)

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du plan de gestion a fait l'objet d'un marché d'études. Le cahier des charges a été élaboré par le smbv et validé par les financeurs Agence de l'Eau et Département.

Deux offres ont été reçues :

- SOGETI ingénierie pour un montant de 48 700 € HT, soit 58 440 € TTC
- CE3E pour un montant de 67 572.50 € HT soit 81 087 €.

Le Président présente l'analyse des offres d'un point de vue technique et financier. La proposition de SOGETI est classée comme étant la mieux disante.

Cette étude a été intégrée à la programmation rivière 2022 avec un montant estimatif de 40 000 €. Les montants des différentes phases s'établissent ainsi :

Phase	Montant € HT
N°1 : Etude et cartographie du fond de vallée	11 700 €
N°2 : Diagnostic des cours d'eau et des fonds de vallée	16 400 €
N°3 : Définition d'un programme pluriannuel d'actions de gestion et de restauration	16 100 €
N°4 : Elaboration et suivi des dossiers réglementaires	4 500 €
Total :	48 700 € HT soit 58 440 € TTC

Le quorum constaté,

Il est procédé au vote à 14h05.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'attribution du marché d'élaboration du plan pluriannuel de gestion du Dun à SOGETI Ingénierie pour un montant de 48 700 € HT,
- Autorise le Président à signer le marché,
- Valide l'inscription du montant définitif de l'étude au prochain budget.

2- FINANCEMENT LEVES TOPOGRAPHIQUES PGER DUN (DELIBERATION D2023-32)

Delphine HEUDRON explique que la phase 3 de l'étude pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion du Dun consiste à définir une stratégie de gestion globale et durable des cours d'eau avec la définition d'un programme d'actions adaptées. En fonction du type d'actions, le rendu du bureau d'études sera plus ou moins poussé :

- 1- Pour les propositions de restauration « ponctuelles et simples » - clôtures, abreuvoirs, plantations, gestion ripisylve...
 - ⇒ *Fiche technique mentionnant le cout au ml, la technique utilisée, les moyens matériels et humains*
- 2- Pour les propositions de restauration dites « ponctuelles et techniques sans Rétablissement de la Continuité Ecologique ou RCE » - arasement de merlons, restauration de zones humides, aménagement de berge, restauration hydro-morphologique d'un tronçon
 - ⇒ *Note méthodologique présentant les aménagements avec des plans de réalisation au stade avant-projet*
- 3- Pour les propositions de restauration dites « RCE » - passes à poissons, arasement de seuil, aménagements rustiques...
 - ⇒ *Note méthodologique au stade Esquisse*
- 4- Pour les propositions de restauration dites « globales » - renaturation RCE ou reconnexion lit mineur/lit majeur avec restauration des zones humides adjacentes, restauration complètes d'un secteur
 - ⇒ *Note méthodologique au stade esquisse*

Concernant les aménagements entrant dans la catégorie n°2, la définition au stade avant-projet nécessite la réalisation de levés topographiques.

Le cahier des charges des levés topographiques est établi par SOGETI Ingénierie. L'estimation est de 5 000 € HT.

Mme WENDLING, délégué de la Communauté de communes Terroir de Caux, demande si des levés topographiques sont également effectués dans le cadre des actions RCE ?

Philippe DUFOUR indique que le seul obstacle à la remontée des poissons sur le Dun de la compétence du SMBV est le pont blanc au Bourg Dun. Les travaux de RCE étaient inclus dans le projet global de la remise du Dun dans son fil fossile en aval du Bourg Dun.

Le quorum constaté,

Il est procédé au vote à 14h10.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'inscription de ses levés topographiques au budget primitif 2024.
- Demande une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Département 76 dans le cadre du financement du plan pluriannuel de gestion et de restauration du Dun

3- MISE EN ŒUVRE ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES RESEAUX DE HAIES ET DE MARES DU BASSIN VERSANT DU DUN ET DE LA VEULES (DELIBERATION D2023-33)

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules, par délibération du 23 avril 2023 a reconduit dans le cadre de sa programmation « bassin versant » les opérations de plantations de haies, fourniture de plants et les travaux de création ou restauration de mares.

Les projets recensés représentent un linéaire de 9km de haies et 3 à 4 mares pour l'hiver 2023-24. Une projection pour la campagne 2024-25 estime ce linéaire à 10 km de haies et 5 mares. Des supports de communication et des stages sont également prévus.

Les coûts estimatifs de ce programme sur deux ans sont les suivants :

	Montant en € TTC	Campagne 2023-24	Campagne 2024-25	Total
TRAVAUX	Haies	60 000	80 000	140 000
	Mares	14 000	50 000	64 000
	Fournitures de plants	2 000	2 000	4 000
COMMUNICATION	Impression panneaux de chantier et d'information	600	600	1 200
AUTRES	Stagiaires (2)	5 000		5 000
	Total			214 200

Le Syndicat a répondu à l'appel à projets « travaux de restauration de la trame verte et bleue de la Région Normandie ». Cette opération peut bénéficier d'un financement à hauteur de 80% dans le cadre de la mesure « Préservation de la nature et de la Biodiversité hors Natura 2000 (FEDER 21-27-REGION) ». Le plan de financement est le suivant :

Région Normandie – Europe (80%)	171 360 € TTC
Autofinancement	42 840 € TTC
TOTAL	214 200 € TTC

Le quorum constaté,

Il est procédé au vote à 14h15.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le programme** « renforcement des réseaux de haies et de mares »,
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel** du programme « renforcement des eaux de haies et de mares »
- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le financement de la mesure** « Préservation de la nature et de la biodiversité hors Natura 2000 » auprès de la Région,
- **PREND l'engagement d'inscrire chaque année** à son budget les sommes nécessaires au maintien du dispositif mise en place avec le concours financier des pouvoirs publics

4- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES RESEAUX DE HAIES ET DE MARES DU BASSIN VERSANT DU DUN ET DE LA VEULES (DELIBERATION D2023-34)

Le Président présente les modalités évoquées lors de la commission agricole du 3 juillet 2023 pour la mise en œuvre de l'opération « renforcement du réseau de haies et de mares 2023-26 » :

MODALITES GENERALES

- Localisation sur le territoire strict des bassins versants du Dun et de la Veules

- Etablissement d'une convention entre SMBV et demandeur +/- propriétaire (à minima engagement du demandeur à informer le propriétaire)
- Participation financière des porteurs de projet à hauteur de 20% du montant TTC du montant du projet (émission d'un titre après réception des travaux par SMBV + demandeur)
- Demandeur : particulier, commune, entreprise dont exploitation agricole
- Projet ne doit pas pouvoir être éligible à un autre dispositif d'aide existant (CCCA, Département 76,...)

MODALITES RELATIVES AUX TRAVAUX SUR LES MARES

- 1 projet de mare / commune / AN
- Projets de réhabilitation ET de création de mare acceptés
- Prise en compte des mares communales ET privées
- Les mares seront caractérisées sur leurs aspects hydrauliques, leur biodiversité et leur position dans le réseau « trame bleue », leur valeur patrimoniale ; une hiérarchisation des projets par un système de notation et validation en commission Agriculture-Environnement.
- Travaux pris en compte : curage, élagage, dessouchage, broyage (vidange si besoin)
- Pas de travaux d'étanchéification de façon générale et pas de prise en compte des projets de réserve incendie, ni des équipements (bâche, pompe, accès, ...) pour l'utilisation en réserve incendie d'une mare existante à réhabiliter
- Pas de prise en charge par le syndicat des équipements ou aménagements propres à la valorisation de la mare pour le public (chemin d'accès, clôture, barrière, panneau pédagogique, ...)
- Dépenses de mise en décharge ou d'évacuation de terres (au-delà d'un rayon proche) pris en charge par le demandeur
- Participation financière des 20 % du montant TTC, possible par commune et/ou CCCA si mare avec intérêt hydraulique

MODALITES RELATIVES AUX TRAVAUX SUR LES HAIES

- Essences locales ; 5 essences minimum et 12 essences maximum dans une même haie
- Implantation sur bande enherbée de 3 m de large préconisée, 1,5 m si mitoyenne ou limite de parcelle
- Double ou simple ragée ; Densité 1 plant/2 ml mini, 4 plants/ml maxi
- Protection contre gibier en fonction du contexte et de la pression
- Paillage à la charge des demandeurs exploitants agricoles
- Taux de reprise 80 % global et 70 % par essence ; obligation de remplacement des plants par le demandeur et à sa charge
- Entretien courant de la haie à la charge du demandeur, ainsi que le retrait des protections

Concernant la fourniture de plants :

- Demande 250 unités MAX de plants et/ou protections anti gibier
- Sans participation financière du demandeur

Le quorum constaté,
Il est procédé au vote à 14h30.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve ces modalités de mise en œuvre du programme de renforcement des réseaux HAIES et MARES 2023-2026.

Le Bureau n'ayant pas de question, la séance est levée à 14h35.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Philippe LARCHEVEQUE,
Le secrétaire de séance,
Date de signature :

M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature :